Commission nationale des bourses scolaires

***17 et 18 décembre 2014***

*La Commission nationale des bourses scolaires (CNB) s’est réunie à Paris les 17 et 18 décembre 2014, sous la présidence de Mme Hélène Farnaud-Defromont, directrice de l’Agence pour l’Enseignement français à l’Etranger (AEFE) en présence de M. Bouchard directeur des Français à l’étranger et de l’administration consulaire au Ministère des Affaires étrangères (DFAE).*

*Français du Monde-adfe était représenté par Michèle Bloch. Claudine Lepage siégeait au titre du Sénat et Bérangère El Anbassi au titre de l’Assemblée des Français de l’Étranger.*

*Après une intervention de la directrice, la commission nationale a examiné les propositions des conseils consulaires en formation « bourses » (CCB) de deuxième période pour les pays du rythme nord (campagne 2014/2015) et de première période pour les pays du rythme sud (campagne 2015).*

*Il a été ensuite fait une synthèse sur l’exécution des campagnes en cours et les problématiques de gestion : Dérogations pour classes non homologuées et bourses AVS ont clos la deuxième journée de cette CNB.*

**Ce qu’il faut retenir**

* La mise en place des conseils consulaires a soulevé de la part des postes concernés de nombreuses questions qui ont principalement porté sur la composition, l’organisation et les méthodes de travail de l’instance locale. La CNB estime qu’une harmonisation entre les postes est nécessaire afin de garantir l’équité de traitement des dossiers au niveau mondial.
* Les conseils consulaires se sont bien tenus, malgré les difficultés dues au calendrier. Leur autonomie est confirmée par la Commission nationale de bourses qui a respecté les décisions prises sauf en cas d’erreur de saisie ou de non respect des instructions.
* Les familles qui contestent les décisions de cette CNB doivent le faire en adressant un courrier de demande de révision en deuxième commission pour le rythme sud et pour les familles du rythme nord, un recours gracieux à la directrice de l’AEFE via le poste consulaire, qui transmettra alors au service des bourses le dossier complet du demandeur.
* Dans les circonscriptions très étendues, des réunions préparatoires peuvent être organisées au plus près des établissements scolaires éloignés du poste consulaire. Une personne du poste diplomatique pourra se déplacer pour participer à ces réunions. Il est cependant rappelé que seul le Conseil consulaire réuni dans sa composition officielle sera décisionnel.
* Le certificat de radiation de la CAF est indispensable à l’obtention d’une bourse. Il peut être obtenu par Internet à l’aide du N° de l’allocataire et de l’identifiant qui lui a été communiqué.
* CNED : pour une inscription individuelle au CNED, les bourses ne sont accordées que si la famille est boursière à 100%. En revanche, s’il s’agit d’une inscription CNED complémentaire à une inscription dans un établissement scolaire homologué, la bourse sera accordée avec la même quotité que celle de la bourse scolaire normale.
* Point juridique : L’attribution d’une bourse scolaire n’est pas un droit, l’avis de refus n’a pas à être motivé c’est ce que confirme l’Arrêt Josselin du Conseil d’Etat (19 septembre 2014).
* Les demandes de bourses hors CCB peuvent être déposées jusqu’à fin février si elles ont un caractère exceptionnel (perte d’emploi, divorce, décès...).
* La signature des PV est obligatoire, dans l’absolu il faudrait le signer à la fin du CCB surtout lorsque les participants ne résident pas dans la ville du poste consulaire.
* **La directrice présente les chiffres des campagnes de l’année scolaire précédente**.

*Rappel : les chiffres de la campagne antérieure intégraient les mesures d’accompagnement liées à la suppression du dispositif de prise en charge. 586 élèves en avaient bénéficié pour 1,87M€*

**Bilan définitif bourses scolaires 2013/2014 rythme nord**

**18 141 demandes instruites** (**en baisse de 3%** )

**23 883 boursiers** (-2,4%)

Taux de satisfaction des demandes : 79,3 %

**Montant des bourses accordées 89,31 M€** (-2,3%)

Coût moyen boursier : 3 740 € (+ 0,1%)

Moyenne des frais de scolarité stricto sensu : *4 538 € ( + 6,2 %).*

**Bilan quasi définitif bourses scolaires 2014 rythme sud**

**1 311** **demandes instruites (en baisse de 9%)**

**1 702 boursiers** (- 4,9%)

Taux de satisfaction des demandes : 83,7 %

**Montant des bourses 9,88 M€** (+ 0,3%)

Coût moyen boursier : 5 805 € (+ 5,5%)

Moyenne des frais de scolarité stricto sensu : 4 895 € ( + 6,5 %).

**Bilan, tous rythmes confondus, 2013/2014 RN, 2014 RS**

**Montant total 99,2M€** (stable par rapport à la campagne antérieure 99,19M€ )

 **25 585 boursiers** en baisse de 3%

**Campagne en cours 2014/2015 Rythme nord - 2015 Rythme sud**

**Crédits sollicités par les postes** après stricte instruction des dossiers 90,51 M€

Après dialogue de gestion, le montant de l’enveloppe limitative globale a été fixé à 92,14M€

60 postes expriment des besoins supérieurs à l’enveloppe qui leur a été notifiée, les 100 autres expriment des besoins inférieurs. Lorsque les demandes de besoins complémentaires étaient justifiées par des critères objectifs, elles ont été satisfaites.

1 905 familles verront leur quotité théorique majorée pour un montant total de 3,24M€

1034 familles subiront une baisse de la quotité théorique pour un montant total de 1,6M€

Il est constaté que le nouveau barème ne permet pas de répondre aux situations difficiles de certaines familles c’est le cas en Espagne, en Allemagne et en Grande-Bretagne).

**Les frais de scolarité** moyen du rythme nord s’élèvent à 4 563€ (+0,5%) ceux du rythme sud 4 215€ diminuent de 13,9% en raison de la très forte dépréciation des monnaies de la zone ; les frais de scolarité en monnaies locales continuent d’augmenter.

60 demandeurs, **personnels de l’Etat ou de l’AEFE** ont sollicité une bourse. 39 résidents obtiennent une aide totale ou partielle pour un montant de 63 717 €.

**Attributions par la commission nationale des 17 et 18 décembre 2014**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Secteur géographique | **Nb postes** | **Nb boursiers** | **Montant en M€** | **Coût moyen /boursier** | **% du Nb total des bourses RN** | **% du montant total des bourses RN** |
| Asie | 31 | 2 226 | 9,95 M€ | 4 474 € | 9,4% | 11,2% |
| Moyen Orient | 14 | 1 644 | 5,669 M€  | 3 447 € | 9% | 6,4% |
| Europe | 42 | 5 127 | 21,68 M€ | 4 228 € | 21,6% | 24,4% |
| Afrique  | 41 | 8 388 | 23,85 M€ | 2 843 € | 35% | 26,8% |
| Maghreb | 9 | 3 395 | 8,91 M€ | 2 624 € | 14% | 10% |
| Amérique du Nord | 14 | 1 466 | 12,69 M€ | 8 656 € | 6,2% | 14,3% |
| Amérique Centr. et Sud | 14 | 1 455 | 6,17 M€ | 4 242 € | 6% | 6,9% |
| **Total Rythme Nord** | 165 | 23 701 | 88,92 M€ | 4 359 € |  |  |
| **Rythme Sud** | 11 | 1 606 | 8,35M€ | 5 199 € |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |
| **Total** | **176** | **25 307** | **97,27 M€** | **4 464 €** |  |  |

À ce stade de la campagne( *à l’issue de la CNB2 de décembre* *donc sans les demandes tardives, les révisions, recours et traitements hors commission)* il y a 302 familles et 340 boursiers de plus que l’année précédente à la même date.

**La quotité moyenne des bourses accordée aux familles monoparentales** est de 87% pour l’ensemble du monde, contre 77,5% (*76,1% dans le rythme sud)* aux familles biparentales

**Bourses à 100%**: 42,4% des familles boursières dans le rythme nord, 33,8% dans le rythme sud.

Tous rythmes confondus 29,5% des élèves boursiers sont scolarisés dans des EGD, 44,3% dans les établissements conventionnés et 26,2% dans les établissements en partenariat.

En conclusion, les points positifs de la réforme des bourses :

La responsabilité et les décisions des conseils consulaires sont respectées, il faudra cependant harmoniser les méthodes de traitements des dossiers par les CCL pour assurer une meilleure équité entre toutes les familles.

Lorsque le dialogue de gestion est bien mené, on constate que les demandes de dépassement justifiées sont acceptées, d’autant mieux que certains postes jouent le jeu de la transparence et ne s’obligent pas à consommer les crédits qui leurs sont alloués mais demandent des enveloppes qui correspondent à leur besoins réels.

La maitrise budgétaire du système semble assurée ce qui est une garantie pour les familles.

Malgré tout tant que le pourcentage d’augmentation des frais de scolarité sera supérieur à celui du budget alloué aux bourses, il sera difficile de répondre aux besoins réels des familles.

Le nombre d’élèves non scolarisés à la rentrée (en baisse 1721 contre 1883 l’an dernier) alors qu’ils étaient boursiers en première commission interroge. Les familles peuvent différer l’entrée en maternelle de leurs enfants, choisir l’enseignement local ou un système alternatif mais quel que soit leur choix il ne doit pas être contraint par faute de moyens.

La CNB a constaté que le barème ne permettait pas de répondre à des besoins avérés dans certains pays (Espagne, Allemagne Grande Bretagne) il faudrait y remédier en voyant quels éléments du barème sont inadaptés à la situation de ces pays et en les modifiant.

La dotation budgétaire en augmentation de 8,5% devrait le permettre. En effet le budget pour 2015 tel qu’il figure sur le projet de loi de finance 2015 est de 125,5M€.

Nous regrettons que ce budget soit amputé d’une réserve de précaution « afin de contribuer à l’effort de redressement des comptes publics ». Cette pratique appelée communément gel des crédits existe depuis 2006 et s’applique à tous les budgets de l’État.

Ainsi, le budget réellement alloué aux bourses scolaires en 2015 sera de 115,46M€. (il a été de 106,48 en 2014 après régulation).

Nous demandons que ce gel soit levé au nom de la priorité donnée à l’éducation par le gouvernement. L’enseignement Français à l’étranger doit être préservé comme l’est l’enseignement en France dont il est le prolongement à l’étranger.

Il faut aussi se souvenir que le réseau, si loué comme élément essentiel de la présence française à l’étranger, est majoritairement financé par les familles qui sont arrivées au bout de leurs capacités contributives.

***Toutes les informations que vous nous communiquez sur les bourses scolaires, les boursiers, les conseils consulaires locaux (CCCL) nous permettent de mieux remplir notre rôle en commission nationale.***

***Vous pouvez nous joindre pour toutes questions concernant les bourses scolaires.***

|  |  |
| --- | --- |
| **Bérangère El Anbassi**belanbassi@hotmail.com | **Michèle Bloch**michele.bloch@adfe.org |